



# onisep

TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

## RÉFORME : LES NOUVEAUTÉS DE LA VOIE PRO

2019

● La seconde professionnelle sera organisée à partir de la rentrée 2019 par familles de métiers. Seules 3 familles de métiers seront mises en place à la rentrée 2019 : « Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics » ; « Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique » et « Métiers de la relation client ».

### Ce qui change à la rentrée 2019

→ À partir de septembre 2019, pour ces trois familles de métiers, un élève ne devra plus choisir une spécialité précise mais « une famille de métiers ».

### Objectif : une orientation progressive

→ L'idée est de proposer une 2<sup>de</sup> professionnelle commune à plusieurs spécialités. De cette manière, l'élève pourra cette année-là :

- découvrir la famille de métiers qui lui plaît,
- apprendre les savoir-faire communs à tous les métiers d'un même secteur,
- choisir, à la fin de l'année de 2<sup>de</sup> professionnelle, son métier et sa spécialité en connaissance de cause.

### 3 familles de métiers à la rentrée

#### □ Métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux publics

- Travaux publics
- Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre
- Interventions sur le patrimoine bâti option A maçonnerie

- Interventions sur le patrimoine bâti option B charpente
- Interventions sur le patrimoine bâti option C couverture
- Menuiserie aluminium-verre
- Aménagement et finitions du bâtiment
- Ouvrages du bâtiment : métallerie

#### □ Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique

- Gestion-administration
- Logistique
- Transport

#### □ Métiers de la relation client

- Métiers du commerce et de la vente option A animation et gestion de l'espace commercial
- Métiers du commerce et de la vente option B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale
- Métiers de l'accueil

### INFO +

#### L'affectation

L'affectation en 2<sup>de</sup> professionnelle pour les élèves entrant en formation dans ces trois familles de métiers et sur une spécialité organisée avec seconde commune sera réalisée sans tenir compte de l'option envisagée en 1<sup>re</sup> professionnelle.

Pour toutes les autres spécialités de baccalauréat professionnel, il n'y aura pas de procédure d'affectation en classe de 2<sup>de</sup> professionnelle.

La poursuite d'études en 1<sup>re</sup> professionnelle après une 2<sup>de</sup> professionnelle commune sera soumise à une procédure d'affectation. La priorité absolue sera donnée aux élèves de 2<sup>de</sup> professionnelle commune pour entrer dans les options de 1<sup>res</sup> professionnelles associées.

Les élèves qui souhaitent poursuivre en classe de 1<sup>re</sup> professionnelle dans une spécialité proposée par leur établissement seront prioritaires.

### À SAVOIR

Les familles de métiers présentes dans votre académie dépendent des bacs professionnels proposés. Reportez-vous au guide « En classe de 3<sup>e</sup>, préparer son orientation » pour connaître les bacs professionnels de votre académie. En téléchargement sur [www.onisep.fr/caen](http://www.onisep.fr/caen)

